

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

JEUDI 8 AVRIL 2021 • PARIS



TECHNIQUES DE RESTRUCTURING

*Renégociation de contrats, nouveaux financements,
mandat ad hoc, conciliation...
Maîtrisez les nouvelles pratiques*

Conférence en mode
PRÉSENTIEL ou **DISTANCIEL**
au choix



Nombre de places
en présentiel limité



RÉDUCTION
200 € HT

POUR TOUTE
INSCRIPTION
REÇUE AVANT LE
10/03/2021



Une attestation vous sera remise
validant 7 heures de formation

 Éligible au plan de développement des compétences

www.efe.fr

**Johanne COUTIER**

Directeur Adjoint
Département Droit des Affaires
Fiscalité - Banque - Assurance

Dans le contexte de crise actuel, il est indispensable de maîtriser l'ensemble des nouvelles techniques utilisées en matière de restructuration.

Qu'il s'agisse de renégocier vos contrats, d'améliorer vos financements, de renforcer vos fonds propres en faisant entrer un nouvel actionnaire ou encore d'envisager des mesures de prévention comme le mandat ad hoc ou la conciliation, de nouvelles pratiques peuvent être mises en œuvre au cœur de vos structures qui s'avèreront très efficaces.

C'est pourquoi, nous avons réuni des avocats et banquiers spécialisés en restructuring et private equity, afin de vous offrir un panorama complet des techniques de restructuring et de mesurer l'impact des derniers textes Covid et de la transposition de la directive Insolvabilité notamment.

POUR QUI ?

- Directeurs juridiques et leurs collaborateurs
- Juristes d'entreprise, juristes des services contentieux, juristes de banque
- Repreneurs d'entreprises
- Avocats, conseils et notaires
- Commissaires aux comptes et experts-comptables

POURQUOI ?

- Maîtrisez les techniques de renégociation de vos contrats en période de crise
- Quel point de vue du banquier pour améliorer vos techniques de financement d'entreprise ?
- Mandat ad hoc, conciliation, SFA : en pratique, comment mettre en œuvre vos accords ? Quel impact des dispositifs Covid et de la transposition de la directive Insolvabilité ?
- Comment renforcer vos fonds propres avec l'arrivée d'un nouvel actionnaire ?
- Faites le point sur les nouvelles pratiques de restructuring grâce aux éminents avocats et banquiers qui seront réunis pour ce rendez-vous exceptionnel

COMMENT ?

Si vous assistez à cette conférence **en présentiel**, vous bénéficierez...

- d'une documentation détaillée envoyée avant ou au moment de la conférence
- d'échanges directs avec les experts assurant la conférence
- de présentations d'experts suivies par des sessions de questions / réponses

Toutes les précautions seront prises sur le lieu de la conférence afin de respecter la législation en vigueur et les mesures de distanciation sociale.



Si vous assistez à cette conférence **en distanciel**, vous bénéficierez...

- d'une connexion à distance sur notre solution distancielle grâce à des identifiants envoyés après l'envoi de votre convocation
- d'une documentation détaillée envoyée avant ou au moment de la conférence
- d'une connectivité constante du participant avec les intervenants et participants grâce au tchat live et au modérateur/chef de programmes

Si les circonstances sanitaires nous y obligent, la conférence se tiendra uniquement en mode distanciel à la date prévue.

LES ACQUIS

- Maîtriser les nouvelles pratiques de restructuring et intégrer toute l'actualité issue des nouveaux textes
- Faites-le point sur les impacts concrets de la crise sanitaire en matière de techniques de restructuring et bénéficier des retours d'expériences de grands experts de la matière



JEUDI 8 AVRIL 2021

8h45 Accueil des participants

9h00 Renégociez vos contrats en période de crise

- Comment renégocier vos baux ?
- Quelle renégociation des contrats commerciaux ?
- Quelle renégociation de la clause d'imprévision ?
- Quel allongement des durées ?

Xavier Hugon

Avocat Associé

PDGB AVOCATS

10h00 Techniques d'amélioration des financements de l'entreprise

- Comment renégocier des crédits ?
- Mobilisation du compte client et des commandes
- Crédits relais/crédits de trésorerie/Gages sur stocks
- Refinancement des actifs de production
- Accords de subordination : comment organiser le traitement de ses créanciers bancaires ?
- Quelle pertinence d'un accord inter créanciers ?

David Zennaro

Senior Advisor

THEMIS BANQUE

11H00 Café-Networking

11h30 La recherche d'un accord ou pourquoi et comment mettre en place une mesure de prévention comme le mandat ad hoc ou la conciliation ?

- Pourquoi prendre l'initiative d'une mesure de prévention ? Quelle est la finalité recherchée ? Quelle efficacité ?
- Comment choisir entre mandat ad hoc et conciliation ?
- Quelles sont les conditions d'ouverture des mesures de prévention ? Quelle est la durée des mesures de prévention ?
- Comment choisit-on un mandataire ad hoc/conciliateur ? Quels sont les droits, obligations et attributions du mandataire ad hoc/conciliateur ? Comment la mission du mandataire ad hoc/conciliateur est-elle définie ?
- Quel périmètre en cas de groupe de sociétés ?
- Avec quels créanciers négocier ? Peut-on imposer aux créanciers un standstill ?
- Mesures de prévention, quelles nouveautés ? Dispositifs covid, transposition de la directive européenne Insolvabilité

Marine Simonnot

Avocat associé

UGGC AVOCATS

12h30 Déjeuner

14h00 Comment mettre en œuvre l'accord intervenu ? Le protocole d'accord amiable ou de conciliation

- Quelle distinction opérer entre protocole d'accord conclu en mandat et protocole de conciliation ?
- Quelle conversion possible d'un mandat ad hoc en conciliation pour les besoins de la conclusion d'un protocole ?
- Comment négocier au mieux un protocole d'accord ?
- Quelles sont les clauses types du protocole d'accord ?
- Quelles sont les clauses qu'un protocole doit impérativement prévoir ?
- Comment doit s'articuler le protocole d'accord avec la documentation existante de la société et la documentation relative à sa mise en œuvre ?
- Comment s'assurer du respect des engagements pris dans le protocole d'accord ?
- A quoi s'attendre en termes de clauses d'information, d'interdiction de faire, d'encadrement de financements et/ou d'investissements, etc... ?
- En conciliation, quel est l'avantage d'un protocole homologué par rapport à un protocole constaté ?

Jean-Pierre Farges

Bertrand Delaunay

Avocats Associés

GIBSON DUNN

15h00 Renforcement des fonds propres avec l'entrée d'un nouvel actionnaire en période de crise

- Comment structurer un investissement en capital dans une société en difficulté ?
- La conversion des créances en capital : principes et méthodes ?
- Comment imposer la recomposition du capital ?
- Quels outils juridiques proposer pour l'investissement ?
- Comment recomposer un nouvel accord de gouvernance avec le management ?
- Quelles sont les clauses sensibles du pacte d'actionnaires ?

Charles-Emmanuel Prieur

Avocat Associé

UGGC AVOCATS

16h00 Café-Networking

16h30 Pourquoi et comment mettre en place une SFA ?

- A quels débiteurs/situations s'adresse la SFA ?
- Quelles sont les conditions d'ouverture d'une SFA ?
- Quels sont les effets et la durée de la SFA ?
- Quelles sont les principales différences avec une procédure de sauvegarde ?
- Quelles sont les attributions des mandataires de justice ? Comment se déroule la procédure de SFA ?
- Quelles sont les issues possibles de la procédure ?

Timothée Gagnepain

Avocat Associé

MCDERMOTT WILL & EMERY

17h30 Clôture de la journée

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements programme

Posez vos questions à **Johanne Coutier**

Tél. : 06 62 77 35 06 • jcoutier@abilways.com

Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation

35 rue du Louvre - 75002 Paris

Tél. : 01 44 09 25 08

serviceclient@efe.fr

www.efe.fr

Participation (TVA 20 %)

1095 € HT

200 € HT de réduction pour toute inscription, reçue avant le 10/03/2021 (code REDUC200)

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE (groupe Abilways) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la " loi Informatique et libertés " du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités et celles du groupe Abilways. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@efe.fr

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

Informations prise en charge OPCO

N° Existence : 11 75 32 114 75

SIRET : 412 806 960 000 32

Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Date et lieu de la formation

JEUDI 8 AVRIL 2021 • PARIS OU À DISTANCE

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

EFE est une marque du groupe

ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous
sur votre
smartphone



Rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



EFE Formation



EFE - Edition Formation Entreprise



@EfeJuridique

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées. Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

BULLETIN D'INSCRIPTION

- OUI**, je m'inscris à la formation "**Techniques de restructuring**" le jeudi 8 avril 2021 (code 22698) et je choisis :
- en présentiel** (session n°357265) ou **en distanciel** (session n°357261)
- OUI**, je m'inscris avant le 10/03/2021 (code REDUC200) et je bénéficie de 200 € HT de réduction
- OUI**, je m'abonne gratuitement à la newsletter " Droit des affaires "

Madame Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Numéro de téléphone portable _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

E-mail du responsable de formation* _____

Nom et prénom du responsable hiérarchique _____

E-mail du responsable hiérarchique* _____

Société _____

N° SIRET

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél. _____ Fax _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Date : _____ Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 40 26 02 44 - mail : correctionbdd@abilways.com



Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation

